RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

BDO FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 486 270,80 euros
Siège social : 1, rue Lamartine
75009 PARIS
500 492 004 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE EN DATE DU 31 JUILLET 2026

[…]

1/ REDUCTION DU CAPITAL - RAPPEL

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Mixte réunie le 31 mars 2026 a décidé d'une réduction du capital social par voie d'annulation de titres autodétenus.

Le Président rappelle ainsi que l'Assemblée Générale Mixte des associés du 31 mars 2026 a décidé, au regard de l'article L.227-18 du code de commerce, une **réduction du capital social d'un montant de 102 621,60 euros par voie d'annulation de 9 500 actions A** de 10,80 euros de nominal chacune **et 2 actions D** de 10,80 euros de nominal chacune autodétenues par notre Société.

Cette décision a été prise sous la condition suspensive de l'expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux.

Cette même assemblée a conféré au Directoire tous pouvoirs à l'effet de réaliser et de constater l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé et de mettre à jour les statuts et effectuer toutes formalités y afférent.

REDUCTION DU CAPITAL - CONSTATATION

Le Président indique au Directoire :

- que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux ont disposé, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'opposition,

- que le procès-verbal de ladite Assemblée a été déposé au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de PARIS le **20 mai 2026**, et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition,

- qu'à la date du **11 juin 2026**, soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-152 du Code de commerce, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier antérieur au dépôt.

En conséquence, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2026, le Directoire :

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

- constate la réalisation de la condition suspensive dont ladite assemblée avait assorti sa décision,

- et procède à l'annulation de 9 500 actions A et 2 actions D.

En conséquence des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte des associés ci-dessus visées ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le Directoire constate que le capital de la Société est réduit d'une somme de 102 621,60 euros et que la réduction du capital est devenue définitive.

La différence entre la valeur nominale des actions autodétenues annulées (102 621,60 euros) et le prix global de rachat (977 068 euros), soit **874 446,40 euros** sera imputé en totalité sur le compte « *prime d'émission* ».

2/ AUGMENTATION DU CAPITAL PAR EMISSIONS D'ACTIONS ORDINAIRES A - RAPPEL

Le Président rappelle que :

Directoire du 16 juin 2026 – Décision d'augmentation

Le Directoire réuni le 16 juin 2026, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mars 2026**, a décidé **d'augmenter le capital social de 518 400 euros** pour le porter de 10 486 270,80 euros à 11 004 670,80 euros par la création de 48 000 actions A nouvelles de 10,80 euros de nominal chacune émises au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 1 401 600 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Par la délibération du 31 mars 2026, l'Assemblée Générale Mixte a décidé, sur les rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions A nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.

Elle a également délégué au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires relevant de la catégorie susvisée. Elle a par ailleurs rappelé que le Directoire est compétent pour déterminer le grade de chacun des bénéficiaires ainsi désignés, dans le respect des termes et conditions prévus par le Règlement intérieur.

Elle a cependant décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé ou ancien associé A est défini en fonction de son grade, savoir :

- Grade ancien modèle : 3 250 actions A
- Yellow Partner : 3 750 actions A
- Green Partner : 6 250 actions A

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

- Orange Partner : 8 750 actions A
- Red Partner : 10 000 actions A
- Brown Partner : 12 500 actions A
- **Black Partner** : 15 000 actions A.

Le Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie :

- La société ETOSHA AUDIT EXPERTISE, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 17, rue DUPLEIX – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 933 380 859, représentée par son Gérant, **Monsieur Arnaud TONNET**, pour **2 500 actions A**,

- Monsieur Béranger FOLTZ, demeurant [redacted] pour **2 500 actions A**,

- Monsieur Gueorgui GUEORGUIEV, demeurant [redacted] pour **2 500 actions A**,

- La société GHC HOLDING, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 57, rue Nicolas BOUVIER – 35400 SAINT-MALO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 940 318 496, représentée par son Gérant, **Monsieur Grégoire HUON**, pour **2 500 actions A**,

- La société ABCE Expertise Comptable, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 42, rue des Demoiselles de Saint Cyr – 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 820 660 504, représentée par son Gérant, **Monsieur Christophe SANGIORGIO**, pour **2 500 actions A**,

- La société LMC CONSEILS, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 75, rue de l'Abbé GROULT – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 821 934 015, représentée par sa Gérante, **Madame Lucie CHAUME**, pour **1 250 actions A**,

- La société SSDP CONSEIL, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 43, avenue de La Grande Armée – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 940 203 003, représentée par son Gérant, **Monsieur Steeve SOARES DE PINHO**, pour **3 750 actions A**,

- La société EXP&CO, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 40, rue GAY-LUSSAC – 75005 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 939 911 160, représentée par son Gérant, **Monsieur Martin JOLY**, pour **3 750 actions A**,

- Monsieur Guillaume BUSCAGLIA, demeurant [redacted] pour **1 875 actions A**,

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

- La société BGA FINANCE, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 1, rue Rennequin – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 878 209 691, représentée par son Gérant, **Monsieur Guillaume BUSCAGLIA**, pour **1 875 actions A**,

- Monsieur Sylvain LO BIONDO, demeurant [redacted] pour **5 500 actions A**,

- Madame Céline PASQUIER, demeurant [redacted] pour **3 750 actions A**,

- La société ILEXIA Audit & Conseil, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 16, boulevard Pèbre – 13008 MARSEILLE, en cours d'immatriculation, représentée par sa Gérante, **Madame Isabelle CALVET**, pour **3 750 actions A**,

- La société ARCHIMEDE & ASSOCIES, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 451 837 405, représentée par sa Gérante, **Madame Nathalie RENAULD**, pour **4 375 actions A**,

- Madame Nathalie RENAULD, demeurant [redacted] pour **5 625 actions A**.

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 16 juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

Les actions A nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions A anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le Directoire pourrait cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

Directoire du 23 juin 2026 – Décision d'augmentation

Le Directoire réuni le 23 juin 2026, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mars 2026**, a décidé **d'augmenter le capital social de 67 500 euros** pour le porter de 11 004 735,60 euros à 11 072 235,60 euros par la création de 6 250 actions A nouvelles de 10,80 euros de nominal chacune émises au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 182 500 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

Par la délibération du 31 mars 2026, l'Assemblée Générale Mixte a décidé, sur les rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions A nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.

Elle a également délégué au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires relevant de la catégorie susvisée. Elle a par ailleurs rappelé que le Directoire est compétent pour déterminer le grade de chacun des bénéficiaires ainsi désignés, dans le respect des termes et conditions prévus par le Règlement intérieur.

Elle a cependant décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé ou ancien associé A est défini en fonction de son grade, savoir :

- Grade ancien modèle : 3 250 actions A
- Yellow Partner : 3 750 actions A
- Green Partner : 6 250 actions A
- Orange Partner : 8 750 actions A
- Red Partner : 10 000 actions A
- Brown Partner : 12 500 actions A
- **Black Partner** : 15 000 actions A.

Le Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie :

- La société SSDP CONSEIL, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 43, avenue de La Grande Armée – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 940 203 003, représentée par son Gérant, **Monsieur Steeve SOARES DE PINHO**, pour **3 750 actions A**,

- Madame Anne-Sophie ALSIF, demeurant [redacted] pour **2 500 actions A**.

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 23 juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

Les actions A nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions A anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

Le Directoire pourrait cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

Directoire du 21 juillet 2026 – Décision d'augmentation

Le Directoire réuni le 21 juillet 2026, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mars 2026**, a décidé **d'augmenter le capital social de 54 000 euros** pour le porter de 11 072 246,40 euros à 11 126 246,40 euros par la création de 5 000 actions A nouvelles de 10,80 euros de nominal chacune émises au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 146 000 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Par la délibération du 31 mars 2026, l'Assemblée Générale Mixte a décidé, sur les rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions A nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.

Elle a également délégué au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires relevant de la catégorie susvisée. Elle a par ailleurs rappelé que le Directoire est compétent pour déterminer le grade de chacun des bénéficiaires ainsi désignés, dans le respect des termes et conditions prévus par le Règlement intérieur.

Elle a cependant décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé ou ancien associé A est défini en fonction de son grade, savoir :

- Grade ancien modèle : 3 250 actions A
- Yellow Partner : 3 750 actions A
- Green Partner : 6 250 actions A
- Orange Partner : 8 750 actions A
- Red Partner : 10 000 actions A
- Brown Partner : 12 500 actions A
- **Black Partner** : 15 000 actions A.

Le Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie :

- Monsieur Guillaume BUSCAGLIA, demeurant [redacted] **pour 1 250 actions de catégorie A,** *sous réserve de la réalisation définitive de la souscription et de la libération des fonds correspondant à l'action de catégorie D dont la société BGA FINANCE (878 209 691 RCS PARIS) est bénéficiaire en*

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

application de la décision du Directoire du 16 juin 2026, chaque nouvel associé devant être titulaire d'une action de catégorie D,

- La société BGA FINANCE, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 1, rue Rennequin – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 878 209 691, représentée par son Gérant, **Monsieur Guillaume BUSCAGLIA**, pour **1 250 actions A**, *sous réserve de la réalisation définitive de la souscription et de la libération des fonds correspondant à l'action de catégorie D dont elle est bénéficiaire en application de la décision du Directoire du 16 juin 2026, chaque nouvel associé devant être titulaire d'une action de catégorie D,*

- Monsieur Thomas BETTAN, demeurant [redacted] pour **1 250 actions A**,

- Monsieur Reza JOOMUN, demeurant [redacted] pour **1 250 actions A**.

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 21 juillet 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

Les actions A nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions A anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le Directoire pourrait cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR EMISSIONS D'ACTIONS DE PREFERENCE D - RAPPEL

Le Président rappelle que :

Directoire du 16 juin 2026 – Décision d'augmentation

Le Directoire réuni le 16 juin 2026, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mars 2026**, a décidé **d'augmenter le capital social de 64,80 euros** pour le porter de 11 004 670,80 euros à 11 004 735,60 euros par la création de 6 actions D nouvelles de 10,80 euros de nominal chacune émises au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 175,20 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Par la délibération du 31 mars 2026, l'Assemblée Générale Mixte a décidé, sur les rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions D

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.

Elle a délégué également au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus.

Elle a également décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé est de 1 action D.

Le Directoire a fixé comme suit la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie :

- La société SSDP CONSEIL, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 43, avenue de La Grande Armée – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 940 203 003, représentée par son Gérant, **Monsieur Steeve SOARES DE PINHO**, pour **1 action D**,

- La société ARCHIMEDE & ASSOCIES, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 114, avenue de Wagram – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 451 837 405, représentée par sa Gérante, **Madame Nathalie RENAULD**, pour **1 action D**,

- Madame Isabelle CALVET, demeurant [redacted] pour **1 action D**,

- La société EXP&CO, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 40, rue GAY-LUSSAC – 75005 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 939 911 160, représentée par son Gérant, **Monsieur Martin JOLY**, pour **1 action D**,

- La société BGA FINANCE, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 1, rue Rennequin – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 878 209 691, représentée par son Gérant, **Monsieur Guillaume BUSCAGLIA**, pour **1 action D**,

- Madame Céline PASQUIER, demeurant [redacted] pour **1 action D**.

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 16 juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

Les actions D nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions D anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le Directoire pourrait cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

Directoire du 23 juin 2026 – Décision d'augmentation

Le Directoire réuni le 23 juin 2026, usant de la **délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mars 2026**, a décidé **d'augmenter le capital social de 10,80 euros** pour le porter de 11 072 235,60 euros à 11 072 246,40 euros par la création de 1 action D nouvelle de 10,80 euros de nominal émise au prix de 40,00 euros représentant le nominal et une prime de 29,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 29,20 euros** serait inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Par la délibération du 31 mars 2026, l'Assemblée Générale Mixte a décidé, sur les rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions D nouvelles à **toute personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.

Elle a délégué également au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus.

Elle a également décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé est de 1 action D.

Le Directoire a fixé comme suit le bénéficiaire au sein de cette catégorie :

- Monsieur Steeve SOARES DE PINHO, demeurant [redacted] pour **1 action D**.

La souscription pouvait être libérée au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription était ouvert du 23 juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

L'action D nouvelle serait créée avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elle serait complètement assimilée aux actions D anciennes à compter de cette date et soumise à toutes les dispositions statutaires.

RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL – EMISSION ACTIONS D

Le Président constate que :

Directoire du 16 juin 2026 : **4 actions D** sur les 6 actions D nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Directoire du 23 juin 2026 : **l'unique action D** composant l'augmentation de capital a été souscrite et libérée des versements exigibles.

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

Les souscriptions ont été libérées en totalité **en espèces, soit un montant de 200 euros**.

Les fonds ont été déposés à la banque BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, laquelle a émis le certificat du dépositaire prévu par la loi, en date du 31 juillet 2026, sur présentation des bulletins de souscription.

Le Président soumet à l'examen du Directoire l'ensemble des documents précités.

Le Président propose au Directoire de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2026, le Directoire, à l'unanimité :

- décide de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies,

- et constate ainsi la réalisation définitive de l'augmentation de capital par la délivrance du certificat du dépositaire, soit le 31 juillet 2026.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 146 euros** sera inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel portera les droits des associés anciens et nouveaux.

RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL – EMISSION ACTIONS A

Le Président, constate que :

Directoire du 16 juin 2026 : **34 250 actions A** sur les 48 000 actions A nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Directoire du 23 juin 2026 : **6 250 actions A** soit la totalité des actions A nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Directoire du 21 juillet 2026 : **5 000 actions A** soit la totalité des actions A nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscriptions ont été libérées en totalité **en espèces, soit un montant de 1 820 000 euros.**

Les fonds ont été déposés à la banque BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, laquelle a émis le certificat du dépositaire prévu par la loi, en date du 31 juillet 2026, sur présentation des bulletins de souscription.

Le Président soumet à l'examen du Directoire l'ensemble des documents précités.

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

Le Président propose au Directoire de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2026, le Directoire, à l'unanimité :

- décide de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies,

- et constate ainsi la réalisation définitive de l'augmentation de capital par la délivrance du certificat du dépositaire, soit le 31 juillet 2026.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 1 328 600 euros** sera inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel portera les droits des associés anciens et nouveaux.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de ce qui précède, le Président propose au Directoire de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés, le Directoire, à l'unanimité décide de modifier les statuts de la manière suivante :

Il est ajouté au paragraphe **6.18 Opération par suite de l'AGM du 31 mars 2026** de **l'article 6 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL** les alinéas suivants :

*" **6.18 Opération par suite de l'AGM du 31 mars 2026***

[…]

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mars 2026 et d'une réunion du Directoire en date du 31 juillet 2026, le capital a été réduit d'une somme de 102 621,60 euros, celui-ci étant ramené de 10 486 270,80 euros à 10 383 649,20 euros, par voie d'annulation de 9 500 actions A et 2 actions D autodétenues par la Société.

Aux termes d'une délibération du Directoire en date du 31 juillet 2026, sur délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mars 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 491 454 euros par apport en numéraire pour être porté de 10 383 649,20 euros à 10 875 103,20 euros."

L'article **7.1 Capital Social** sera rédigé de la manière suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de 10 875 103,20 euros. Il est divisé en 1 006 954 actions dont 1 006 750 Actions A, 71 Actions C, 129 actions D et 4 actions ADV d'une valeur nominale de 10,80 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les Associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs. »

Docusign Envelope ID: 5C02A6B0-40E6-8773-81F1-5D94C82368D4

L'article **7.2 <u>Catégorie d'Actions</u>** sera rédigé de la manière suivante :

« Les Actions sont réparties en quatre (4) catégories :

- *1 006 750 Actions A,*
- *71 Actions C,*
- *129 Actions D,*
- *4 actions ADV. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

PROCURATION

Le Directoire donne tous pouvoirs donne tous pouvoirs au Cabinet **BDO AVOCATS**, société d'avocats interbarreaux sise [redacted] **avec faculté de subdéléguer à la société LVPRO – LEGALVISION (809 015 407 RCS PARIS) et ses mandataires,** pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

[***]

Certifié conforme
Monsieur Grégoire BISSON
Pour la société Signature 304
Directrice Générale

Signé par :
Grégoire BISSON
08EB7A7778CE47E...